

CALL FOR APPLICATIONS – SEARCH FOR EXPERTS

Publication Reference: [16-07/GAB/03.04/1](#)

Titre de l'action : Assistance dans le développement du système de pensions des agents de l'Etat du Gabon

Code de l'action et pays partenaire : [2016-07 Gabon](#)

Institution partenaire: Caisse des pensions et des prestations familiales des agents de l'Etat (CPPF)

Activité 3 – Evaluation et recommandations en vue d'une architecture informatique révisée

- Lieu d'opération : Libreville
- Date de mise en œuvre : **2 – 11 mai 2018**

Coordinateur responsable: Gian Luca PORTACOLONE

Expert technique responsable: Xavier COYER

Date de publication : 13/03/2018

Date limite de soumission des candidatures : **15/04/2018**

Partnership led by:

A PROPOS DE SOCIEUX+

L'Union européenne (UE) encourage et soutient le dialogue sur la protection sociale et les politiques d'emploi inclusives dans un nombre accru de ses pays partenaires. Cet effort a été réaffirmé dans la Communication de la Commission européenne (CE) COM (2016) 740 – « Proposition pour un nouveau consensus européen sur le développement - Notre monde, notre dignité, notre avenir ». Un nombre significatif d'interventions de coopération dans ces domaines est financé par des instruments géographiques ou thématiques de la CE. Toutefois, ces instruments ne répondaient pas entièrement aux besoins ponctuels d'assistance technique court terme et de coopération entre pairs nécessaires au développement de la protection sociale et de politiques de l'emploi inclusives dans les pays partenaires de l'UE.

SOCIEUX+ – Expertise de l'UE pour la protection sociale, le travail et l'emploi – est une facilité d'assistance technique établie et cofinancée par l'UE (à travers la Direction générale pour le développement et la coopération de la CE : EuropeAid), la France, l'Espagne et la Belgique. La facilité est mise en œuvre par un partenariat composé de quatre institutions renommées de la coopération technique : *Expertise France* (leader du partenariat) ; la *Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas* (FIIAPP) ; la *Belgian International Cooperation on Social Protection* (Coopération belge sur la protection sociale ou BELINCOSOC) et la *Coopération Technique de Belgique* (BTC/CTB).

L'objectif général de SOCIEUX+ est d'étendre l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et de renforcer les systèmes de protection sociale inclusifs dans les pays partenaires de l'UE. L'objectif spécifique de SOCIEUX+ est d'accroître les capacités des pays partenaires afin d'améliorer la conception, la gestion et l'évaluation de stratégies durables et efficaces en matière d'emploi. SOCIEUX+ vise aussi à renforcer et à étendre les systèmes de protection sociale inclusifs. Ces objectifs seront atteints grâce au renforcement des connaissances et à une assistance technique de court terme, de pairs à pairs.

La facilité SOCIEUX+ :

- Reconnaît le rôle de la protection sociale et de l'emploi dans la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité ;
- Soutient les efforts des gouvernements des pays partenaires pour la promotion de systèmes durables et inclusifs pour l'emploi et la protection sociale ;
- Vient compléter les initiatives de coopération de l'UE dans les domaines de la protection sociale, du travail et de l'emploi.

SOCIEUX+ met à disposition des institutions partenaires de l'expertise européenne de haut niveau, mobilisée rapidement et par le biais de procédures simples. La facilité mobilise l'expertise d'organismes mandatés ou publics, des organisations non-gouvernementales, d'importantes organisations de la société civile des Etats membres de l'UE et des organisations internationales spécialisées. Elle peut aussi intervenir en mobilisant des professionnels de pays partenaires en complément de l'expertise européenne (coopération triangulaire).

SOCIEUX+ est opérationnelle depuis septembre 2016. Elle est une extension du programme SOCIEUX lancé en 2013.

1. DESCRIPTION DE L'ACTION

La CPPF est une administration publique dotée d'une autonomie administrative et financière, établie par le décret n ° 0236 / PR / MBCP du 8 juillet 2014. Dans le cadre de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon (SIHG), la CPPF a été créée pour apporter des solutions au problème de l'équilibre des comptes de retraite. Il s'agit de s'assurer de la bonne gestion des régimes de retraite publiques et de leur impact sur le budget de l'État, étant donné que les dépenses de retraite augmentent régulièrement chaque année. Les missions du CPPF sont les suivantes:

- Recouvrement des cotisations de sécurité sociale
- Paiement des prestations (pensions, invalidité et allocations familiales)

La CPPF est une institution de protection sociale créée en 2014. Elle a rapidement prouvé sa capacité d'être un acteur opérationnel dans le domaine de la protection sociale. La CPPF a élaboré une «vision stratégique» et a exprimé son intention de lancer de nouveaux programmes et activités. Une assistance dans le cadre de Socieux+ permettra d'accompagner l'Institution partenaire dans la conduite de ses réformes.

Activité 3 - Évaluation de l'architecture des systèmes informatiques :

- Diagnostic et analyse du système informatique existant
- Examen des processus informatiques
- Recommandations sur une stratégie informatique révisée

1.1 Objectif général

Soutenir la croissance du CPPF comme un acteur clé de la protection sociale au Gabon.

1.2 Objectifs spécifiques liés à l'activité 3

- Examiner l'organisation de la Direction des Services Informatiques
- Elaborer une approche projet et une planification conséquente
- Définir une architecture pour le système IT
- Formuler une stratégie de gestion du risqué en matière de systems IT

1.3 Résultats attendus de l'activité 3

- Le système IT existant est examiné : processus, procédures, applications, données, composants physiques
- Des lignes directrices pour une révision de l'architecture IT du CPPF sont formulées : Identification des projets, cahier des charges et priorisation dans la mise en œuvre (planification), coût, méthodologie de gestion de projet, modélisation BPM et cartographie des processus
- Des recommandations relatives à la gestion du risque lié à la gestion de l'IT sont formulées : Méthodologie d'appréciation des risques IT

2. RÔLE DE L'EXPERT

Nombre d'experts mobilisés et charge de travail

2 experts seront mobilisés

Il est attribué 15 jours de travail à chacun des deux experts

Tâches

Les tâches minimales attendues de l'équipe d'experts sont les suivantes:

- Examiner et évaluer le système et l'architecture informatique actuels de la CPPF
- Formuler des lignes directrices pour une architecture révisée
- Projet de recommandations pour une politique de gestion des risques informatiques
- Organiser des consultations participatives pour l'examen des conclusions et projets de recommandations

Livrables

Un rapport technique contenant des recommandations pour une architecture informatique révisée. À partir d'une évaluation de l'existant, le rapport contiendra des options précises et concrètes avec un programme informatique renouvelé et une évaluation des ressources à mobiliser.

3. PROFIL DE L'EXPERT

Expert n°1:

Domaine de compétence :

Expert public en architecture informatique (chef d'équipe)

Expérience professionnelle, qualifications et compétences:

- Minimum 15 ans d'expérience dans le domaine de l'informatique dans un organisme de sécurité sociale ou mandaté
- Expérience dans la conception et la gestion de systèmes informatiques
- Bonne communication et compétences interpersonnelles
- Bonne maîtrise du français

Autres atouts:

- Expérience antérieure en matière de coopération technique dans les pays subsahariens
- Connaissance / expertise / expérience spécifique dans les systèmes de retraite, en particulier les mécanismes ciblant les fonctionnaires

4. CANDIDATURE

4.1 Document à soumettre

Curriculum Vitae au format Europass – téléchargeable en suivant le lien: <http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions>

4.2 Soumission des candidatures

Les experts intéressés doivent soumettre leur candidature par e-mail à l'adresse experts@socieux.eu en précisant dans l'objet de l'e-mail la référence ci-dessous :

16-07/GAB/03.04/1

En outre, SOCIEUX+ encourage les experts publics à créer leur compte SOCIEUX+ et à s'enregistrer dans la base de données du programme en suivant le lien <https://pmt.socieux.eu>

Les experts ainsi enregistrés souhaitant collaborer avec SOCIEUX+ ne sont tenus que de remplir une simple « *Expert Availability Declaration Form* » disponible sur demande.¹ Ces experts pourront également être directement contactés pour participer à de futures actions qui correspondraient à leur profil.

5. PROCESSUS DE SELECTION

Les experts fonctionnaires et employés du secteur public sont privilégiés pour les missions organisées par SOCIEUX+. Les consultants privés sont toutefois fortement encouragés à postuler.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en compte. Seuls les candidats short-listés seront contactés. La procédure de sélection peut inclure un entretien téléphonique ou physique. Il pourra être demandé aux candidats sélectionnés d'indiquer le nom de personnes pouvant être contactées dans leur institution d'origine.

Les experts fonctionnaires et employés du secteur public (actifs ou retraités) sont rétribués à hauteur de 250 euros par jour travaillé. Les honoraires des consultants privés sont calculés en fonction de leur expérience.

6. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE

L'activité objet de cet appel à candidatures est soumise à l'évaluation et à l'approbation par le Comité Quality Assurance de SOCIEUX+. La confirmation des dates des missions et la contractualisation des experts ne sont possibles qu'une fois la décision formelle de ce comité prise.

¹ En contactant Monsieur Raphaël DONY à l'adresse raphael.dony@expertisefrance.fr